



COMMUNIQUE DE PRESSE

8 juin 2016

LE CERTIFICAT DE QUALIFICATION OPQF RÉFÉRENCÉ DANS LA LISTE DU CNEFOP

Le 7 juin 2016, le certificat de qualification OPQF a été référencé comme satisfaisant au Décret du 30 juin 2015¹ sur la première liste du CNEFOP².

Nous nous réjouissons de cette nouvelle, pour les organismes de formation certifiés OPQF, et avec tous ceux qui ont œuvré depuis plus de vingt ans à faire du certificat de qualification OPQF une attestation rigoureuse, et reconnue du professionnalisme dans notre secteur d'activité.

1 500 organismes de formation ont obtenu au moins un des certificats retenus dans la liste, les organismes qualifiés OPQF constituant 66% de ce total (1 000 OF).

Nous mettrons tout en œuvre pour maintenir cette position de leader en continuant d'améliorer le service rendu aux organismes de formation, et par conséquent aux financeurs, aux clients et aux personnes en formation.

Bernard MONTEIL
Président

Contact :

Jacques Abécassis, Conseiller du Président, tél. : 01.46.99.14.55, email : jacques.abecassis@isqualification.com
96 avenue du Général Leclerc - 92514 Boulogne Billancourt

¹ Décret n° 2015-790 du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue

² Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles : <http://www.cnefop.gouv.fr>